

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.09.00 Convocation du 21.09.00

Compte rendu affiché 4 Octobre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : FORMATION EN  
ALTERNANCE : BAC PRO**

**Présents :** MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. POINT, VERGNE,  
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 19	
votants 25	

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,  
BROSSARD, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER,  
MM. DUCRET, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,  
Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :** M. MEYER par Mlle VEYRIER - M. FAURE par  
Mme GUERIN - M. CHATUT par Mme WYMANN -  
M. AUROY par M. DOIZY - M. GONDELAUD par M. PIANA  
- M. DOUCET par Mlle MILLET.

**Absents excusés :** MM. MACHURAT, MARCENDE, DUSSUD et BELIN.

Madame l'Adjointe déléguée explique que, pendant deux ans la Commune a accueilli une apprentie préparant un B.E.P. de Secrétariat.

Elle ajoute qu'après la réussite constatée à cet examen, il peut être envisagé de maintenir cette apprentie en formation en alternance dans les services municipaux. Elle préparait alors un *baccalauréat professionnel*.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la formation en alternance applicables aux collectivités territoriales,
- Décide d'accueillir pendant 2 ans un agent préparant un bac professionnel en contrat d'apprentissage,
- Dit que la position statutaire de cet agent est prévue par les dispositions relatives à la formation professionnelle en alternance,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal à l'article 6417 fonction 020,
- Précise que le contrat prendra effet dès la fin du précédent contrat, soit le 09.11.2000,
- Autorise en conséquence la création du poste correspondant, et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Septembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY